

SYNTHESE DES ELEMENTS DE BAREME DU TARN

AGS doublée avec majoration de 5 points + bonifications personnelles + bonifications professionnelles

Bonifications personnelles

RAPPROCHEMENT DE CONJOINT RC (justificatif)	5 POINTS	PRIORITE LEGALE	NON CUMULABLE AVEC APC ET PI
AUTORITE PARENTALE CONJOINTE APC (justificatif)	5 POINTS	PRIORITE LEGALE	NON CUMULABLE AVEC RC ET PI
HANDICAP (justificatif)	20 POINTS	PRIORITE LEGALE	
ENFANT(sans justificatif sauf enfant à naître)	2 POINTS PAR ENFANT AVEC UN MAXIMUM DE 5 POINTS		
PARENT ISOLE PI (justificatif)	4 POINTS		NON CUMULABLE AVEC RC ET APC

Bonifications professionnelles

RENOUVELLEMENT DU PREMIER VCEU (sans justificatif)	5 POINTS puis 1 POINT PAR ANNEE SUPPLEMENTAIRE AVEC MAXIMUM 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
AFFECTATION EN EDUCATION PRIPORITAIRE, POSTES FRAGILES EN ZONE RURALE, POSTES SPECIALISES FRAGILES, POSTES EN ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES, POSTES ASH OCCUPES PAR PE NON SPECIALISES (sans justificatif sauf cas expliqués page 11)	3 ans : 6 POINTS 4 ans : 8 POINTS 5 ans et + : 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
STABILITE SUR POSTE (sans justificatif)	3 ans : 6 POINTS 4 ans : 8 POINTS 5 ans et + : 10 POINTS	PRIORITE LEGALE	
MESURE DE CARTE SCOLAIRE (sans justificatif)	24 POINTS et/ou priorité absolue	PRIORITE LEGALE	